

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général du 27 septembre 2016

Ordre du jour :

1. Règlement communal sur la distribution d'eau, préavis no 6 - 2016
2. Plafonds d'endettement et de cautionnement, préavis no 7
3. Délégations de compétence de la municipalité, préavis no 8 – 2016
4. Indemnités de la municipalité et du CG, préavis no 9 – 2016
5. Création d'une chocolaterie dans l'ancien abattoir, préavis no 10 – 2016
6. Divers et propositions individuelles

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. La parole est directement donnée au secrétaire pour l'appel. 43 membres sont présents sur 56, soit une majorité de 22.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance du 14 juin 2016. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

8 personnes ont souhaités se faire assermenter, il s'agit de :

M. Sven Eggenberger
Mme Lydia Laurent
M, Tomas Rodriguez
Mme Kathrin Munoz
M. Eric Medaz
M. Yvan Savisberg
M. Hervé Gétain
Mme Henny-Moser Caroline

51 membres sont présents sur 64 soit une majorité de 26.

Plusieurs nominations statutaires complémentaires sont également nécessaires :

Elections du suppléant à la commission des finances.

Madame Nathalie Boucard se propose comme suppléante.
Elle est élue par acclamation.

Elections du délégué à l'association des propriétaires forestiers du triage de St-Cierges et environs :

Monsieur Laurent Caboussat se propose comme membre délégué.
Il est élu par acclamation.

Elections du délégué à la région Gros-de-Vaud

M. Eric Laurent propose M. Sven Eggenberger
Il est élu par acclamation.

1. Règlement communal sur la distribution d'eau

La parole est donnée à M. Pesquet Patrick, pour la lecture du préavis de la Municipalité

Suite à la modification de la loi sur la distribution de l'eau datant du 30 novembre 1964, les règlements communaux doivent être adaptés aux nouvelles exigences.

La parole est donnée à Mme. Sandrine Dessibourg pour la lecture du rapport de la commission.

Il est demandé au Conseil Général d'accepter le nouveau règlement sur la distribution de l'eau.

Le règlement communal sur la distribution d'eau est accepté à l'unanimité.

2. Plafonds d'endettement et de cautionnement

La parole est donnée à M. Le Syndic François Guignard pour le préavis de la Municipalité.

Auparavant les communes avaient l'obligation d'obtenir auprès du Département en charge des communes une approbation pour chaque emprunt et cautionnement qu'elles souhaitaient contracter.

Afin de simplifier cette procédure, le Grand Conseil a accepté de supprimer les autorisations d'emprunt et de cautionnement pour introduire la notion de « plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements »

L'article 143 de la loi sur les communes impose aux communes de déterminer dans le cadre de la politique des emprunts, un plafond d'endettement.

La parole est donnée à M. Oliver Bleiker pour la lecture du rapport de la commission.

Il est demandé au Conseil Général d'accepter le projet de plafonnement de l'endettement pour la législature 2016-2021.

Le projet de plafonnement de l'endettement pour la législature 2016-2021 est accepté à l'unanimité.

3. Délégations de compétence de la municipalité

La parole est donnée à M. Le Syndic François Guignard pour le préavis de la Municipalité.

Au début de chaque législature, la Municipalité a l'obligation de présenter un préavis au Conseil général au sujet des délégations de compétence.

La parole est donnée à M. Oliver Bleiker pour la lecture du rapport de la commission.

Il est demandé au Conseil général d'accepter les délégations de compétence de la municipalité pour la législature 2016-2021.

Les délégations de compétence de la municipalité pour la législature 2016-2021 sont acceptées à l'unanimité.

4. Indemnités de la municipalité et du CG

La parole est donnée à M. Le Syndic François Guignard pour le préavis de la Municipalité.

Au début de chaque législature, la Municipalité a l'obligation de présenter un préavis au Conseil général au sujet des indemnités de la Municipalité et du Conseil général.

La parole est donnée à M. Oliver Bleiker pour la lecture du rapport de la commission.

Il est demandé au Conseil Général d'accepter les indemnités de la Municipalité et du Conseil général pour la législature 2016-2021.

Les indemnités de la Municipalité et du Conseil général pour la législature 2016-2021 sont acceptées à l'unanimité.

5. Création d'une chocolaterie dans l'ancien abattoir

La parole est donnée à M. Le Syndic François Guignard pour le préavis de la Municipalité.

Les discussions au sujet du réaménagement du bâtiment de la boulangerie afin que celui-ci accueille deux commerces, c'est à dire la boulangerie et le chocolatier de Vuarrens, ont révélés un problème de temps pour ce dernier.

En effet, l'agenda proposé ne correspondait pas à ces attentes.

Comme nous disposons d'un local dans le bâtiment communal à la rue de l'Ancien Four 6, la Municipalité propose de l'aménager pour en faire un commerce de manière définitive.

La parole est donnée à Mme. Sandrine Rudaz pour la lecture du rapport de la commission.

Il est demandé au Conseil général d'accepter la transformation de l'ancien abattoir en chocolaterie.

La création d'une chocolaterie dans l'ancien abattoir est acceptée à l'unanimité.

6. Communications de la Municipalité

Monsieur Marc Aubry prend la parole pour nous donner des nouvelles des projets des WC à la gare ainsi que celui de la boulangerie.

En ce qui concerne les WC, l'adjudication a été faite et les discussions portent sur l'agenda de l'exécution des travaux.

Au sujet du bâtiment de la boulangerie, conformément à la loi sur les marchés publics, la Municipalité est en train de mettre en place la procédure pour l'attribution des mandats tels qu'architecte et ingénieur.

Madame Sabine Freymond nous informe qu'elle est toujours à la recherche de patrouilleurs scolaire et que le projet est encore en discussion avec l'ASIRE.

Monsieur Mathias Saffore nous communique que les mesures tels que marquages au sol, potelets, et autre radar pédagogique mis en place à l'entrée du village coté Vuarrens ont eu des effets très positifs.

Le radar, qui est propriété de la commune, sera à l'avenir successivement placé aux 4 entrées du village.

Monsieur Patrick Pesquet prend la parole pour nous informer que des investigations sont en cours pour comprendre pourquoi la fontaine à côté du café central ne coule plus.

Par ailleurs, le tilleul situé à la gare va être taillé d'ici la fin octobre afin de réduire les risques de chutes de branches.

La prochaine séance du conseil est prévue le mardi 6 décembre 2016.

La séance est levée à 21h45.

Le Président



Le Secrétaire

